

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

OBJET :

**16. RÉGIE D'AVANCES
DU SERVICE CINÉMA
SPECTACLE. REMISE
GRACIEUSE ET
APUREMENT DU
DÉFICIT SUITE À UNE
ANOMALIE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 15-04-2021

ID : 059-215904004-20210408-13042021D16_AK-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le huit AVRIL à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉ : M. LAPIERRE Julien **donnant procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le régisseur de la régie d'avances du service cinéma spectacle a signalé auprès des services une anomalie de caisse.

Il indique que le déficit a été constaté par les services du Trésor Public et le procès-verbal de vérification, établi le 25 janvier 2021 confirme un déficit de 107,72 € correspondant à une partie du montant détenu dans la caisse.

Sa responsabilité étant obligatoirement recherchée, le régisseur a sollicité par courrier du 15 février 2021, une demande de remise gracieuse de la somme laissée à sa charge au regard des circonstances d'apparition du déficit.

En effet, il s'agit d'un achat de 105,85 € chez Carrefour en mars 2015 dans le cadre d'un accueil d'artistes ainsi qu'une somme de 1,87 € d'origine inconnue.

Vu l'ancienneté du régisseur, l'absence de mise en jeu de sa responsabilité depuis sa nomination et le faible montant du déficit constaté,

Le conseil municipal invité décide à l'unanimité :

- d'accorder une suite favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur titulaire de la régie d'avances du service cinéma spectacle, compte tenu des circonstances exposées précédemment ;
- de confirmer la prise en charge par la ville des 107,72 € qui permettront d'apurer le déficit de la régie d'avances ;
- de procéder à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme de 107,72 €.

Cette somme sera imputée au compte 6718 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.